

➤ ACTEURS ÉCONOMIQUES DE L'ESS

GRANDANGOULÊME SOUTIENT VOTRE DÉVELOPPEMENT

Pour développer vos projets, n'hésitez plus,
contactez-nous :

DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ, DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI
MISSION EMPLOI, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Christophe Bordier

25 Boulevard Besson-Bey
16023 Angoulême Cedex
05 45 38 57 67
c.bordier@grandangouleme.fr

CRESS Poitou-Charentes

60/68 rue Carnot
86 000 Poitiers
05 49 50 71 53
accueil@cress-poitoucharentes.fr

Diagnostic complet téléchargeable sur
www.angouleme-developpement.com
www.cress-poitoucharentes.fr

PLAN DE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

PÉRIMÈTRE DE L'ESS

Loi Hamon du 31 juillet 2014

« L'ESS regroupe des acteurs économiques de droit privé qui s'organisent collectivement pour répondre à des besoins sociaux identifiés et qui peuvent être complémentaires de l'action publique ».

L'ÉCONOMIE SOCIALE rassemble des groupements de personnes, et non de capitaux, jouant un rôle économique.

> Association, coopératives, mutuelles, fondations.

L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE désigne les activités économiques où les rapports sociaux de solidarité priment sur l'intérêt individuel ou le profit matériel, avec un fort engagement citoyen.

> Entreprises adaptées aux personnes handicapées, éducation populaire, insertion par l'activité économique, commerce équitable...

L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL désigne les sociétés commerciales respectant les principes de l'ESS.

LES PRINCIPAUX FONDEMENTS DE L'ESS :

- > La liberté d'adhésion ;
- > La gestion collective, démocratique et participative ;
- > La lucrativité absente ou limitée ;
- > Les principes de solidarité et de responsabilité.

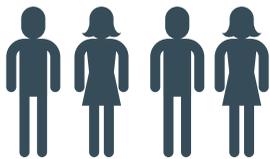
LE DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

Réalisé en partenariat avec la CRESS Poitou-Charentes et le soutien d'AIRES 198

12,6%
DES SALARIÉS DE
GRANDANGOULÊME
TRAVAILLENT DANS
L'ESS



517 STRUCTURES



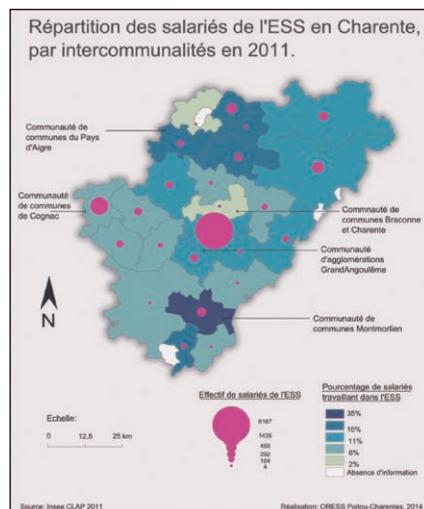
6114 SALARIÉS

Poids de l'ESS sur le GrandAngoulême

	ESS	Hors ESS/ Privé	Public	Total
Établissements employeurs	517	3109	308	3934
Effectifs salariés au 31/12	6114	26248	16059	48421
Établissements temps plein	6235	24257	14950	44442

	Associations	Coopératives	Mutuelles	Fondations
Établissements employeurs	402	75	39	1
Effectifs salariés au 31/12	4068	1310	S	S
Établissements temps plein	3427	1156	S	S

S : secret statistique



CHAMPS D'INTERVENTION

- > L' action sociale (insertion, services à la personne, sanitaire et médico-social)
- > Les activités financières (banque et assurance)
- > L'enseignement
- > Le sport, la culture, le tourisme
- > Les services aux entreprises
- > Le commerce
- > L'industrie
- > Le BTP
- > L'agriculture...

LE PLAN D' ACTIONS DU GRANDANGOULÊME

LES OBJECTIFS

- Réunir les conditions favorables à l'émergence d'une coopération utile au développement de l'ESS sur le territoire ;
- Favoriser le développement d'activités créatrices d'emplois et de richesses.

LES ACTIONS

Deux axes opérationnels ont été définis afin de répondre à la fois aux attentes des acteurs et aux objectifs du contrat d'agglomération 2015-2020.

Axe 1 : CONFORTER LA DYNAMIQUE PARTENARIALE ET LA MISE EN RÉSEAU DES ACTEURS

- Création d'instantanés solidaires afin de valoriser des pratiques ou initiatives exemplaires :
 - Organisation de rencontres d'acteurs sur des thématiques d'actualité ;
 - Valorisation de pratiques innovantes, de partenariats ;
 - Mise en place de formations et d'information auprès des acteurs du développement économique sur les outils et méthode de l'ESS.
- Développement de l'activité des acteurs de l'ESS par la mise en place de salons d'affaires : les ESSPRESSO ;
- Création d'un observatoire de l'ESS chargé de suivre l'évolution de la filière et d'évaluer l'impact du plan d'actions.

Axe 2 : ACCOMPAGNER L'ÉMERGENCE D'ACTIVITÉS NOUVELLES, SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS

- Favoriser l'émergence de projets dans le cadre de la « Fabrique à Initiatives » :
 - Lancement d'un appel à projets ESS ;
 - Développement d'un partenariat avec l'UR SCOP dans le cadre de l'accélérateur du GrandAngoulême ;
 - Renforcer l'accompagnement de porteurs de projets par la mise en place d'un dispositif de tutorat mutualiste et coopératif.
- Développement de la finance solidaire et participative ;
- Amplification de l'impact de la commande public comme levier de développement.